

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 NOVEMBRE 2015

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique PILLARD, Raphael CASTIGLIA, Mathieu JACQUINOD, Sébastien JERDELET, Gabriel PILLET, Alexandra MOLLON, Annie POLTANI, Marie Christine POCHET, Cédric GRIVET, Laurent SAINT CYR.

Absente excusée : Florence CARTANT

Absent excusé représenté : Rémi MOLLON (pouvoir à Alexandra MOLLON)

Secrétaire de séance : Marie-Christine POCHET

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2015

Le compte rendu de la séance précédente du 23 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2 – Présentation du PLUI et Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme

Le maire présente au conseil municipal la procédure de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), prévu par la loi ALUR du 24 mars 2014, à la Communauté de Communes, ainsi que les conditions d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Il indique que ce transfert, automatique au 27 mars 2017, peut être engagé à tout moment et que le conseil communautaire, par délibération le 1^{er} octobre 2015, a approuvé l'engagement d'une telle procédure

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et prend acte de la modification des statuts de la CCPB en conséquence.

3 – Changement statutaire : changement du siège social de la CCPB

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle adresse du siège social de la Communauté de communes du pays Bellegardien, 195 rue Santos Dumont à Chatillon en Michaille, approuve la modification de l'article 3 des statuts de la CCPB, autorise le maire à conclure et signer tout document s'y rapportant et charge le maire de transmettre la délibération à la CCPB.

4 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Le maire présente au conseil municipal le « Schéma Départemental de Coopération Intercommunale » élaboré par la préfecture de l'Ain et dans lequel sont émises des propositions visant, pour ce qui concerne plus spécialement notre village, à rationaliser les périmètres des syndicats mixtes et réduire le nombre de syndicats de communes. La loi demande au conseil municipal de formuler un avis.

- Dissolution du Syndicat à Vocation Unique (SIVU) Valserine-Crédo : la loi NOTRe prévoit que les communautés de communes exercent désormais la compétence « développement économique » intégralement et qu'elles doivent se mettre en conformité avant le 1^{er} janvier 2017. Le conseil municipal n'a pas de remarque à formuler.

- Fusion du SIVU de la route forestière du grand Crêt d'eau et du SIVU du domaine pastoral et forestier sur le massif du Crêt d'Eau : le fonctionnement serait assuré par un syndicat à la carte créé par fusion des deux SIVU. Le conseil municipal n'a pas de remarque à formuler.
- Fusion du Syndicat Intercommunal de Menthrières (SIM) et du Syndicat Mixte des Monts Jura (SMMJ) : la fusion rationaliserait la gestion de la station des Monts-Jura en rassemblant les membres des deux syndicats dans une même structure. Le conseil municipal émet un avis favorable sous condition d'une représentation propre à chaque site au sein du nouveau conseil syndical.
- SIVU des eaux de la basse vallée de la Valserine : la loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire de la compétence eau potable aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020. Le périmètre du SIVU s'étendant sur deux communautés de communes, la réflexion est à mener hors du champ du SDCI.

5 – Prise en charge des frais d'obsèques

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose en son article L.2213-7 que le maire dans sa commune pourvoit à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décentement sans distinction de culte ni de croyance et que la Commune est amenée à prendre en charge les frais d'obsèques pour les indigents, mais également pour les personnes décédées dont la situation financière ne leur permet pas de pouvoir acquitter ces frais. Dans ces cas, la prise en charge est totale ou partielle au vu de l'enquête sociale qui est réalisée.

Considérant le décès en date du 30 septembre 2015 de madame VASSILACOPOLOS, née le 26 juillet 1921 à ANKAVANDRA (MADAGASCAR), domiciliée à CONFORT (01200) 50 rue du Crêt d'Eau, et sa situation financière après enquête sociale, le maire propose au conseil municipal que la commune prenne en charge les frais d'obsèques s'élevant à 2 370.00 euros TTC.

Le Conseil municipal à l'unanimité moins une abstention, accepte la prise en charge des frais d'obsèques de madame Emilie VASSILACOPOLOS et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

6 – Décisions modificatives.

Décision modificative n° 4 : virement de crédits en section de fonctionnement du budget général

TOTAL D 011	Charges à caractère général	- 4 370,00 €
D 60632	Frais de petit équipement	- 1 000,00 €
D 617	Etudes et recherches	- 1 000,00 €
D 6226	Honoraires	- 870,00 €
D 6231	Annonces et insertions	- 1 000,00 €
D 6247	Transports collectifs	- 500,00 €
TOTAL D 014	Atténuations de produits	+ 2 000,00 €
D 73925	Fonds de péréquation intercommunal	+ 2 000,00 €
TOTAL D 067	Charges exceptionnelles	+ 2 370,00 €
D 6713	Secours et dots	+ 2 370,00 €

Décision modificative n° 5 : virement de crédits en section d'investissement du budget général

TOTAL D 23	Immobilisations en cours	- 2 000,00 €
D 2313-156	Nouvelle école	+10 000,00 €
D 2318-152	Pistes forestières	-12 000,00 €
TOTAL D 20	Immobilisations incorporelles	+ 2 000,00 €
D 202	Frais docs d'urbanisme, numérisation	+ 2 000,00 €

7 – Convention de déneigement

Le maire présente le projet de convention entre la commune de Confort et l'entreprise Bois Ensuaif, 97 rue des rouge-gorge à THOIRY (01710), pour le service de déneigement des voies communales, des chemins ruraux et chemins d'exploitation situés au hameau de Menthières, sur le territoire de la commune.

Il précise que pour ce service, il sera alloué à l'entreprise une rémunération de 97 euros hors taxes par heure d'intervention. La convention sera établie pour une durée d'un an à partir du 5 novembre 2015 jusqu'au 4 novembre 2016, renouvelable trois ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention pour ce service de déneigement et autorise le maire à signer la convention.

8 – Personnel communal

Le maire indique que compte tenu du nouveau visage que prend la commune et de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, il convient de modifier la durée hebdomadaire en augmentant le temps de travail attaché à l'emploi actuel d'accueil, état civil, élections, secrétariat, et propose de supprimer l'actuel emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe d'une durée de 22 heures hebdomadaires et de créer un emploi similaire d'une durée de 28 heures hebdomadaires. Il propose également de supprimer l'emploi de responsable de l'entretien voirie/bâtiments actuellement vacant et non pourvu au niveau du grade d'agent de maîtrise, ainsi que l'emploi de secrétaire de mairie de moins de 2 000 habitants actuellement vacant et non pourvu au niveau du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité accepte les propositions du maire, fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} décembre 2015 et autorise le maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

9 – Débat d'Orientation Budgétaire

La situation des programmes d'investissement terminés en 2015 est présentée :
Pour l'année 2016 sont maintenus ou créés les programmes suivants :

- réserve foncière (terrain école, Menthières et frais de notaire)
- mobilier matériel scolaire
- travaux de voirie
- mobilier matériel mairie (ordinateur)
- mobilier matériel centre d'exploitation
- Mobilier urbain
- mobilier matériel périscolaire ERP

- Création de pistes forestières (programme ONF)
- Sécurité à la traversée du village et La Mulaz
- Projet d'école
- Matériel salle des fêtes (autolaveuse)
- Réseau d'eau pluviale La Mulaz
- Eclairage rue de la Crête
- Alimentation électrique route de Cumont.

En ce qui concerne le budget eau et assainissement sont retenus pour 2016 la mise en séparatif du secteur du Closet, ainsi que des travaux ponctuels sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

10 – Projet de vente de terrain à Mr BOUVEROT Bastien

Le maire explique au conseil municipal la situation de l'exploitation apicole de Mr Bouverot Bastien et remet à chaque conseiller le courrier reçu de celui-ci expliquant les difficultés à installer un bâtiment adapté à son activité hors de la zone urbaine. Il indique avoir évoqué avec ce dernier la possibilité d'acquérir une parcelle communale de 5 000 m² située route de Cumont. Il rappelle l'acquisition par la commune de ce tènement en 2011, mentionne les travaux et études à effectuer (extension réseaux d'eau et électrique, assainissement, etc...). Il demande l'accord de principe du conseil municipal sur un prix de vente comprenant l'ensemble des frais engagés par la commune. Le conseil municipal donne son accord.

11 – Organisation des élections régionales du 6 et 13 décembre 2015

Le maire rappelle l'organisation de l'élection des conseillers régionaux les dimanches 6 et 13 décembre et invite les conseillers municipaux à s'inscrire d'ores et déjà pour la tenue du bureau de vote.

12 – Travail des commissions communales

Commission scolaire : compte rendu du conseil d'école (projet d'école, sécurité).
Information sur les TAP

Commission sécurité : aménagement d'une zone 30, mise en place de coussins berlinois.

Commission Information patrimoine : journal à paraître en décembre, exposition culturelle les 23 et 24 avril

Commission manifestations : Assemblée générale du Comité des fêtes, local matériel, vœux.

Clôture de la séance à 20 h 30

Le Maire

Michel JERDELET